

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 21 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 20 MARS 2024

Sous la Présidence de

Thierry HORY

Président du C.C.A.S.

Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE, MOREL, ROTHEA
Nombre de membres présents	: 07		Mmes HETHENER, JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de suffrages exprimés	: 10	<u>Absents excusés :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à M. HORY)
Nombre de membres absents	: 04		Mme HANSE (délégation à Mme HETHENER)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme KUNTZ (délégation à Mme JACOB-VARLET)
		<u>Absente :</u>	Mme NOEL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 13 mars 2024

XII – Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs après le vote du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent ainsi :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat antérieur année 2022 - Article 002 (excédent)	161 402,46 €
+ Recettes réelles année 2023	+ 1 034 833,01 €
- Dépenses réelles année 2023	- 888 616,28 €
Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2023 (Excédent)	+ 307 619,19 €

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur année 2022 - Article 001(déficit)	- 87 568,79 €
+ Recettes réelles année 2023	+ 105 094,95 €
- Dépenses réelles année 2023	- 111 715,47 €
Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2023 (Déficit)	- 94 189,31 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2024 en dépenses d'investissement à l'article 001 – Déficit d'investissement.

Financement de la section d'investissement :

- Résultat au 31 décembre 2023 :	- 94 189,31 €
- Dépenses engagées (RAR) :	- 0,00 €
- Recettes engagées (RAR) :	0,00 €
- Total :	- 94 189,31 €

La section d'investissement présente un besoin de financement de 94 189,31 €, qui seront prélevés sur le résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2023. Ce montant sera affecté définitivement en recettes d'investissement à l'article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

Affectation du résultat de Fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2023 :	307 619,19 €
- Affectation à l'article 1068 :	- 94 189,31 €
- Solde :	213 429,88 €

Le solde du résultat de fonctionnement est définitivement affecté au budget primitif 2024 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** l'affectation du résultat du compte administratif 2023 telle que proposée ci-dessous :

A reporter sur BP 2024 en recettes de fonctionnement – article 002 (excédent) + 213 429,88 €

A reporter sur BP 2024 en dépenses d'investissement – article 001(déficit) - 94 189,31 €

A reporter sur BP 2024 en recettes d'investissement – article 1068 (excédent) - 94 189,31 €

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 21 mars 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 21 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales